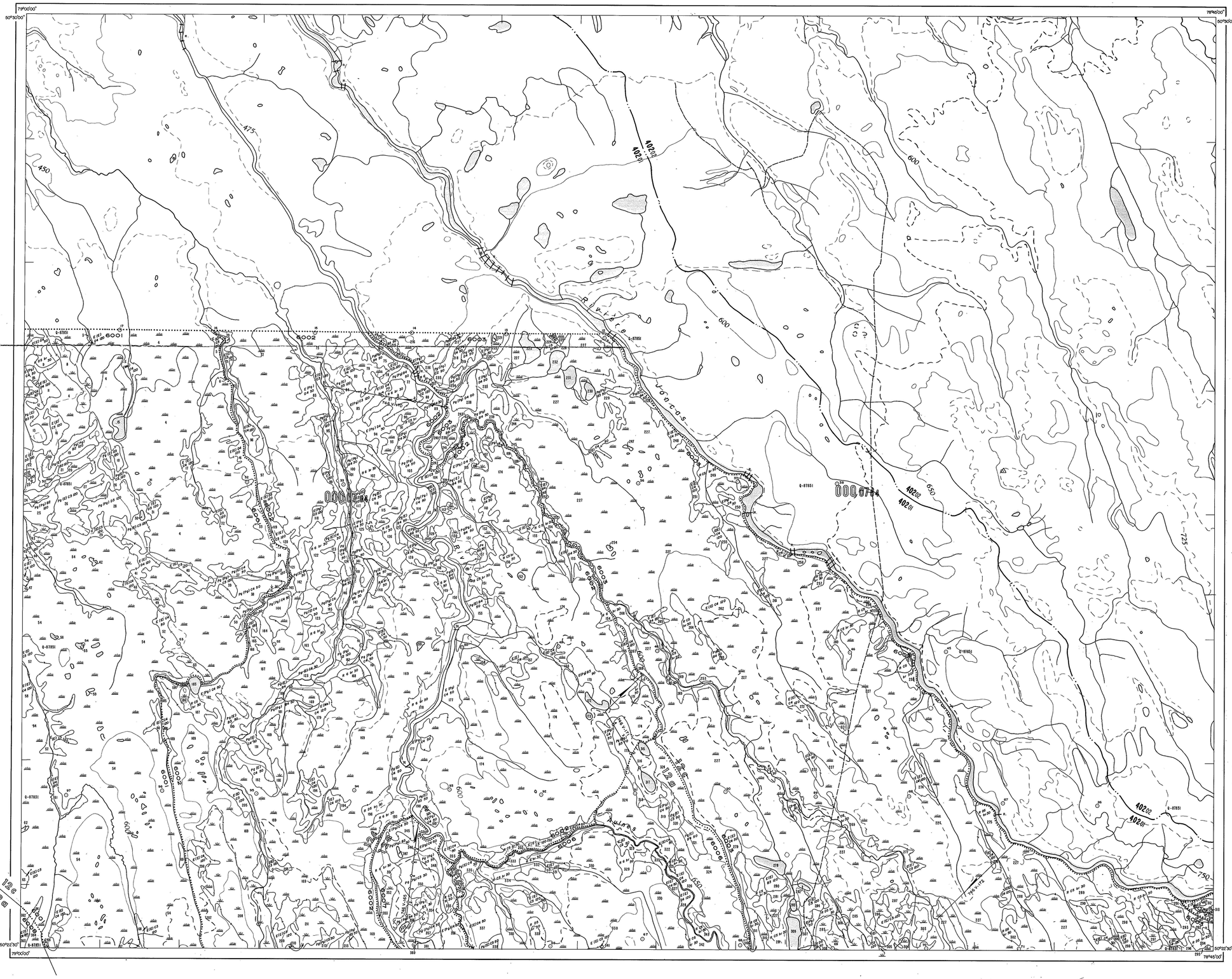

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE ET DES RESSOURCES
DIRECTION GÉNÉRALE DES FORÊTS
DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT DE LA FORÊT
SERVICE DE L'INVENTAIRE FORESTIER

CARTE FORESTIÈRE

ÉCHELLE 1:20 000

Kilomètre 0 — 0,5 — 1,0 — 1,5 — 2,0 — 2,5 — 3,0 Kilomètres

V

Cette carte provient d'un agrandissement du 1:50,000 du Ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, Ottawa.

Cette carte résulte de la compilation sur une base cartographique de l'information cadastrale disponible et n'a pas de caractère légal.

Réseau routier primaire
— — secondaire
— — tertiaire
Voie ferrée
Voie ferrée abandonnée
Repère horizontal
Église. École. Poste
Zone urbaine, bâtiments
Cimetière
Ligne de transport d'énergie
— — — (emprise) — L.T.E.
Ligne téléphonique
Lac, étang
Ruisseau intermittent
Barrage, chute, rapides

Ligne de faîte, bassin primaire
— — bassin secondaire
— — bassin tertiaire
Limite de tenure
— de division de recensement
— de municipalité
— de canton, de seigneurie
— de parcelle
Ligne de rang, de lots

LÉGENDE FORESTIÈRE

TYPE DE COUVERT

RÉSINEUX (groupements et sous-groupements)

		Densité	Hauteur
Résineux		R	
— —	à sapin et/ou épinette blanche	R (S)	
— —	à épinette noire et/ou épinette rouge	R (E)	
— —	à pin blanc et/ou pin rouge	R (PB)	
— —	à pin gris	R (PG)	
— —	à pin gris	R (PG)	
— —	à thuya (cédre)	R (C)	
— —	à peuplier	R (Pe)	
— —	à mélèze	R (Me)	
— —	(plantation)	P	
Pessière		E	
— —	(épinette noire et/ou épin rouge occupent plus de 75% de la portie ligneuse)	E (E)	
— —	à mélèze	E (Me)	
— —	à peuplier	E (Pe)	
— —	à pin blanc et/ou pin rouge	E (PB)	
— —	à pin rouge	E (PR)	
— —	à pin gris	E (PG)	
— —	à sapin et/ou épinette	Esp p	
— —	(plantation d'épinette blanche)	Esp p	
— —	(plantation d'épinette noire)	Esp p	
— —	(plantation d'épinette rouge)	Esp p	
Sapinière		S	
— —	(le sapin et/ou épin. blanche occupent plus de 75% de la portie résineuse)	S (S)	
— —	à épinette noire	S (E)	
— —	à épinette noire et/ou épinette rouge	S (ER)	
— —	à pin blanc et/ou pin rouge	S (PB)	
— —	à pin rouge	S (PR)	
— —	à pin gris	S (PG)	
— —	à peuplier	S (Pe)	
— —	à mélèze	S (Me)	
— —	(plantation de sapin baumier)	Sap p	
Pinède à pin blanc		PB	
— —	(le pin blanc occupe plus de 75% de la portie résineuse)	PB (PB)	
— —	...et/ou rouge)	PB (ER)	
— —	avec épinette noire	PB (E)	
— —	avec épinette noire et/ou épinette rouge	PB (ER)	
— —	avec thuya (cédre)	PB (C)	
— —	avec pin gris	PB (PG)	
— —	avec peuplier	PB (Pe)	
— —	avec sapin et/ou épinette blanche	PB (S)	
— —	(plantation)	PB p	
Pinède à pin rouge		PR	
— —	(le pin rouge occupe plus de 75% de la portie résineuse)	PR (PR)	
— —	avec thuya (cédre)	PR (C)	
— —	avec épinette noire et/ou épinette rouge	PR (E)	
— —	avec épinette noire et/ou épinette rouge	PR (ER)	
— —	avec pin blanc	PR (PB)	
— —	avec peuplier	PR (Pe)	
— —	avec sapin et/ou épinette blanche	PR (S)	
— —	(plantation)	PR p	
Cédrière		C	
— —	(le thuya occupe plus de 75% de la portie résineuse)	C (C)	
— —	à épinette noire	C (E)	
— —	à mélèze	C (Me)	
— —	à pin blanc et/ou pin rouge	C (PB)	
— —	à pin rouge	C (PR)	
— —	à pin gris	C (PG)	
— —	à peuplier	C (Pe)	
— —	à sapin et/ou épinette blanche	C (S)	
— —	(plantation de thuya?)	Thuy p	
Peuplier		Pe	
— —	(le peuplier occupe plus de 75% de la portie résineuse)	Pe (Pe)	
— —	à thuya (cédre)	Pe (C)	
— —	à épinette noire et/ou épinette rouge	Pe (E)	
— —	à mélèze	Pe (Me)	
— —	à pin blanc et/ou pin rouge	Pe (PB)	
— —	à pin rouge	Pe (PR)	
— —	à pin gris	Pe (PG)	
— —	à sapin et/ou épinette blanche	Pe (S)	
— —	(plantation)	Pe p	
Mélèze		Me	
— —	(le mélèze occupe plus de 75% de la portie résineuse)	Me (Me)	
— —	à thuya (cédre)	Me (C)	
— —	à épinette noire et/ou épinette rouge	Me (E)	
— —	à pin blanc et/ou rouge	Me (P)	
— —	à pin rouge	Me (PR)	
— —	à pin gris	Me (PG)	
— —	à peuplier	Me (Pe)	
— —	à sapin et/ou épinette blanche	Me (S)	
— —	(plantation de mélèze européen)	Mel p	
— —	(plantation de mélèze japonais)	Mel p	
— —	(plantation de mélèze soviet.)	Mel p	

MÉLANGÉS (groupements et sous-groupements)

		Densité	Hauteur
Feuillu d'essences tolérantes avec pin gris		F (PG)	F (PG)
— — — — — avec pin blanc		F (PB)	F (PB)
— — — — — avec pin rouge		F (PR)	F (PR)
— — — — — avec résineux		F (R)	F (R)
— — — — — avec pin gris		F (PG)	F (PG)
— — — — — avec épinette noire ou rouge		F (E)	F (E)
Bouleau à bouleaux blancs avec sapin		BB (S)	BB (S)
— — — — — avec épinette noire ou rouge		BB (E)	BB (E)
— — — — — avec pin gris		BB (PG)	BB (PG)
— — — — — avec pin blanc		BB (PB)	BB (PB)
— — — — — avec pin rouge		BB (PR)	BB (PR)
— — — — — avec résineux		BB (R)	BB (R)
Bouleau à bouleaux jaunes avec pin gris		BJ (PG)	BJ (PG)
Feuillu d'essences tolérantes avec pin blanc		F (PB)	F (PB)
— — — — — avec pin rouge		F (PR)	F (PR)
Peuplier avec sapin		Pe (S)	Pe (S)
— — avec pin gris		Pe (PG)	Pe (PG)
— — avec pin blanc		Pe (PB)	Pe (PB)
— — avec pin rouge		Pe (PR)	Pe (PR)
— — avec épinette noire ou rouge		Pe (E)	Pe (E)
— — avec résineux		Pe (R)	Pe (R)
Épinette rouge résineuse		ER (R)	ER (R)
Épinette résineuse		ER (R)	ER (R)
Mélangés à feuillus tolérants		M FT	M FT (R)
— — sur station humide		M FT	M FT (R)

FEUILLUS (groupements)

Feuillus	F
— — d'essences intolérantes	Fi
— — d'essences tolérantes	Ft
— — sur station humide	Fh
Bouleaux	BB
Bouleau à bouleaux blancs et/ou bouleaux gris	BB
— — à bouleaux jaunes	BJ
Peuplier	Pe
Épinette rouge	ER
Érablière	Er
— — à bouleaux blancs et/ou bouleaux gris	Er (B)
— — à bouleaux jaunes	Er (BJ)
— — à peuplier	Er (Pe)
— — à feuillus d'essences intolérantes	Er (Fi)
— — à feuillus d'essences tolérantes	Er (Ft)
Plantation d'érable à sucre	Er p
— — de bouleau blanc	BB p
— — de bouleau jaune	BJ p
— — de peuplier	Pe p
— — de peuplier hybride	Pe p
— — de frêne d'amérique	Fr Am

TERRAIN FORESTIER IMPRODUCTIF

Dénudé et semi-dénudé sec	sd
Dénudé et semi-dénudé humide	dh
Aulnaie	Au

TERRAIN NON FORESTIER

Eau (rivières et lacs)	
Ligne de transport d'énergie (emprise)	
Terrain agricole	A
Emplacement urbain, camping, villégiature, centre de ski, terrain de golf, etc.	

PERTURBATION

Coupe partielle	c2
Coupe partielle en damier	c4
Coupe partielle par bande	c3
Coupe partielle par bandes régénérées	c5
Brûlis partiel	br
Épidémie légère	el
Brûlis partiel	br p

DÉFOLIATION

Pour les types de sapin et épinette blanche vivantes: 0 à 50 % — 51 à 99 %

ORIGINE

Coupe totale	c1
Brûlis	br
Chablis total	ch
Chablis partiel	ch
Friche	fr
Plantation	p

CLASSES D'ÂGE

FORÊT ÉQUIENNE — CLASSES	TUGES DE	FORÊT ÉTAGÉE — CLASSES	
10 (1 ans)	0-30 ans	70-30 (ans)	30-70 (ans)
30	31-60 ans	80-30	30-80
50	61-80 ans	80-50	50-80
70	81-90 ans	80-70	70-80
90	91-100 ans	80-90	90-80
100	101 et plus	70-80	80-70

FORÊT INÉQUIENNE

Jeune inéquienne: Peuplement dominant de feuillus, majorité des tiges entre 0 et 90 ans.
Autres peuplements: majorité des tiges entre 0 et 90 ans.
Vieillissante inéquienne: Peuplement dominant de feuillus tolérants, majorité des tiges et plus de 90 ans.
Autres peuplements: majorité des tiges ont plus de 90 ans.

CLASSES DE PENTE

CLASSES	% DE PENTE	SYMBOLES CARTO.
Légère	0 à 30 %	carton
Moyenne	31 à 60 %	m
Forte	61 à 80 %	f
Abrupte	81 % et plus	a
Superficie entourée de pentes > 31%		s

N.B.: Les classes de pente sont indiquées dans les forêts publiques seulement.

GRILLE DENSITÉ-HAUTEUR

DENSITÉ / HAUTEUR	1	2	3	4	5	6
A — 90%	A1	A2	A3	A4	A5	6
B — 60%	B1	B2	B3	B4	B5	6
C — 40%	C1	C2	C3	C4	C5	6
D — 25%	D1	D2	D3	D4	D5	6

CARTO. FOREST. EXÉCUTÉE PAR: BUR. D'ING. FOR. — GROUPE DRYADE LTÉE
SIGNATURE: Jean Serge Simard
CARTO. FOREST. EXÉCUTÉE PAR: BUR. D'ING. FOR.
SIGNATURE:

EXEMPLES D'IDENTIFICATIONS FORESTIÈRES

S (E) C3 sp 50 m — défoliation; classe de pente; classe d'âge; classe d'origine; classe de densité; classe de hauteur; classe de dominance; sous groupe d'essences; groupement d'essences

C (S) C5 sr50 b1 — classe de pente; classe d'âge; classe d'origine; densité; classe de hauteur; classe de dominance; type de couvert

COMPOSANTES TERRITORIALES

Région administrative — 8
Unité de gestion — 85
Unité d'aménagement — -3
Unité de sondage — 5
Mode de tenure ou de gestion — 0
Bloc d'aménagement — 00
Concessionnaire ou autres — 07 04
Bassin hydrographique — 40
Bassin primaire — 20
Bassin secondaire — 1
Unité de gestion privée
Municipalité — 98
Division de recensement — 40
Municipalité — 0
Cadastre
Parcelle — 6002*
Région écologique — 12 m
Municipalité régionale de comté

*: Signifie que la composante est donnée en exemple, qu'elle n'est pas unique, et qu'une consultation de la carte est nécessaire pour les identifier et les localiser.

Carte forestière: Photographie aérienne: 1987; Année de publication: 1988; Année de révision:

Divisions territoriales en date du: 1 / ii / 87
Déclinaison magnétique (4 ° ouest
Équidistance des courbes: 50 pieds ou 15,2 mètres

TABLEAU D'ASSEMBLAGE

32-L-11 S.E.	32-L-10 S.O. S.E.	32-L-9 S.O.
N.E.	N.O. N.E.	N.O.
32-L-6 S.E.	32-L-7 S.O. S.E.	32-L-8 S.O.
N.E.	N.O. N.O. N.E.	N.O.
32-L-3	32-L-2	32-L-1

32 L/7 N.O.